

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-727449

123447



Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 2038 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EZZATIAF BOUCHAIR

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : Mandarina, rue 43 CASABLANCA

Tél. : 0690 00 91 99 Total des frais engagés : Dhs

Authorisation CNDP N° : AA 215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. BERDAI Fouad
OMNIPRATICIEN
686, Bd EL Fida Hay Amal 1
Casablanca

Date de consultation : 24.02.23 Tél/Fax : 05 22 28 66 13

Nom et prénom du malade : EZZATIAF BOUCHAIR Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pneumopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/02/23	C	1	150 DT	INPE:091030882
				Dr. BERDAI Fouad OMNIPRATICIEN 686 Bd EL Fida Hay Amal 1

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
	24-02-13	874,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

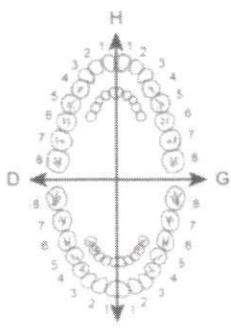
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
CŒFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DÉBUT D'EXÉCUTION				
FIN D'EXÉCUTION				
CŒFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXÉCUTION				

Docteur HADJ FOUAD BERDAI

EXPERT ASSERMENTE
PRES LES TRIBUNAUX

OMNIPRATICIEN

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DES EXPERTS ASSERMENTES

686, Bd EL Fida - Hay Amal 1
Tél / Fax : 05 22 28 66 13
Casablanca 20550

الدكتور الحاج فؤاد البردعي

خبير ملحق لدى المحاكم

طبيب متعدد الاختصاصات

عضو جمعية الخبراء الملحفيين

686، شارع الفداء - حي الأمل 1

تلفاكس : 05 22 28 66 13

الدار البيضاء 20550

TA= 11/8

Casablanca, le : 24-02-23 الدار البيضاء، في :

45,00
Respirator mg



200's & 36/1

Absent

دورة
R

47,80



Darem

7 100

24 5 181

74,90



Bistone

1 capsule + 36/1
an r/ef



8710

MAXICLAV Sables lg A 10ml a/2

1 sachet x 2g  10g
 1 sachet x 2g  10g

2010

Centec

 tea c/j

avocette

=

274,70

Dr. BERDAI ~~Elouad~~
 OMNIPRATICIEN
 688, Bd EL Fida Hay Amal 1
 Casablanca
 Tel/Fax : 05 22 28 66 13



DASEN® 10.000 UI

IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

DENOMINATION

DASEN®10 000 UI, comprimé enrobé gastro-résistant

COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

SERRAPEPTASE

Excipients : stéarate de magnésium, amidon de maïs, cellulose, jaune orangé S (E110), dioxyde de titane, poloxamer 407.

Pour un comprimé enrobé gastro-résistant

*1 unité correspond au nombre de µg de tyrosine libérée par 1 minute à partir de 1 mg de serrapeptase.

FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimé enrobé gastro-résistant, boîte de 40 .

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ENZYMOTHERAPIE à visée antioxydante

(M : Système locomoteur)

(M : Système respiratoire)

Exploitant/Fabricant :

Laboratoires SYNTHEMEDIC

20-22, Rue Zoubeir Bnou Al aoua

DANS QUEL(S) CAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ce médicament, modificateur des sécrétions bronchiques, est indiqué dans les affections respiratoire récente avec difficulté d'élimination des sécrétions.

Il est également utilisé pour traiter les complications d'une intervention chirurgicale.

ATTENTION !

DANS QUEL(S) CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE en cas d'allergie connue à l'un des constituants notamment à la serrapeptase (enzyme).

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPÉCIALES

En cas de réaction allergique, le traitement doit être arrêté immédiatement et définitivement.

Un avis médical est nécessaire :

- en cas de fièvre, de crachats gras ou purulents,
- si vous êtes atteint d'une maladie chronique (au long cours) des bronches et des poumons.

Ce traitement doit toujours être accompagné d'efforts volontaires de toux permettant de cracher. La prise simultanée d'un médicament destiné à calmer la toux est donc illégitime.

Ne pas prendre de médicament asséchant les sécrétions bronchiques durant la période de traitement.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

EN CAS DE DOUTE, NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS,



47,80

COMPOSITION**MAXICLAV® Adultes**

Amoxicilline (sous forme trihydratée).....

Acide clavulanique (sous forme de Clavulanate de potassium).....

Excipients..... q.s.p.

Rapport Amoxicilline/Acide clavulanique : 8/1.

Teneur en Aspartam 30 mg/sachet, Teneur en Potassium 24,54 mg/sache

MAXICLAV® Enfants

Amoxicilline (sous forme trihydratée).....

Acide clavulanique (sous forme de Clavulanate de potassium).....

Excipients..... q.s.p.

Rapport Amoxicilline/Acide clavulanique : 8/1.

Teneur en Aspartam 15 mg/sachet, Teneur en Potassium 12,27 mg/sach

FORMES ET PRÉSENTATIONS PHARMACEUTIQUES**MAXICLAV® Adultes**

Poudre pour suspension buvable : Boite de 12, 16 et 24 sachets.

MAXICLAV® Enfants

Poudre pour suspension buvable : Boite de 12, 16 et 24 sachets.

INDICATIONS

Antibiotique de la famille des bétalactamines, pénicillines du groupe A et d'un inhibiteur puissant et irréversible de bétalactamases.

MAXICLAV® Adulte présente un intérêt tout particulier, pour l'adulte, dans les infections suivantes :

- otites moyennes aiguës,
- sinusites maxillaires aiguës et autres formes de sinusites,
- surinfections de bronchites aiguës du patient à risque, notamment éthylique chronique, tabagique, âgé de plus de 65 ans, en cas de risque évolutif ou en seconde intention,
- exacerbations de broncho-pneumopathies chroniques,
- pneumopathies aiguës du patient à risque, notamment éthylique chronique, tabagique, âgé de plus de 65 ans ou présentant des troubles de déglutition,
- cystites aiguës récidivantes, cystites non compliquées de la femme et pyélonéphrites aiguës non compliquées dues à des germes sensibles,
- infections gynécologiques hautes en association à un autre antibiotique actif sur les chlamydiae,
- parodontites,
- infections stomatologiques sévères : abcès, phlegmons, cellulites,
- traitement de relais de la voie injectable.

MAXICLAV® Enfants présente un intérêt, tout particulier, pour l'enfant de plus de 30 mois, dans les infections suivantes :

- otites moyennes aiguës de l'enfant, otites récidivantes,
- surinfections de bronchopneumopathies chroniques,
- infections urinaires récidivantes ou compliquées à l'exclusion des prostatites,
- infections stomatologiques sévères : abcès, phlegmons, cellulites, parodontites,
- infections respiratoires basses de l'enfant de 30 mois à 5 ans,
- sinusites.

PPV : 87DH00
PER : 12-24
LOT : L4038

La disparition de la fièvre, ou de tout autre symptôme, indique complètement guéri. L'éventuelle impression d'antibiotique mais à l'infection elle-même. Ce traitement serait sans effet sur cette impression.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie aux antibiotiques de la famille des céphalosporines).

Allergie à l'un des constituants de MAXICLAV®.

Antécédent d'atteinte hépatique liée à l'association. Phénylcétonurie en raison de la présence d'acide phénylethanoïque. MAXICLAV® ne doit généralement pas être

MISES EN GARDE

La survenue de toute manifestation allergique doit faire échapper au traitement.

Des réactions immuno-allergiques dont les sévères et parfois fatales ont été exceptionnellement traitées par les bétalactamines. Leur administration préalable. Devant des antécédents d'allergie, il est formelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser ce médicament avec précaution chez les patients présentant une maladie hépatique. Il est recommandé de surveiller le traitement prolongé. Le risque de survenue d'effets secondaires est majoré en cas de traitement supérieur à 15 jours.

RESPIRANOR

Solution Buvable



COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Respiranor

Extrait de Primula veris, Extrait de Thym, Extrait de Glycyrrhiza glabra, Eau déminéralisée, la mélasse de caroube, Glycerine, Sorbitol, Sorbate de potassium .

FORME ET PRÉSENTATIONS

Solution buvale, flacon de 100ml.

PROPRIÉTÉS

RESPIRANOR est un sirop composé d'extraits de thym, et Extrait de Glycyrrhiza glabra pour les voies respiratoires.

Il est préconisé pour calmer les toux sèches, particulier lorsqu'elles surviennent le soir ou le

VOIE D'ADMINISTRATION ET POSOLOGIE

Voie orale

RESPIRANOR

2 cuillères à soupe 3 à 4 fois par jour.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas utiliser par la femme enceinte.

Ne pas dépasser la dose journalière indiquée.

CONDITIONS DE STOCKAGE

- Bien agiter avant l'emploi.
- Conserver à l'abri de l'humidité et de chaleur.

LOT : 0027
PER : 09-25
PPC : 45.00DH

Complément alimentaire n'est pas un médicament

N° D'enregistrement au Ministère de la santé :

N°20212103451/V1/DMP/CA/18

Agrement ONSSA n° : CAPV.58.66.22

Autorisation ONSSA n° : ES.5.381.17

Fabriqué par : PMP BIOPHARMED

Zone Industrielle "ALJ" LOT 89,
EL MANSOURIA BENSLIMANE

